

*Conseil d'Administration du 9 mars 2011*

Compte-rendu

Présents :

|                            |  |
|----------------------------|--|
| Le Président               | Bruno GAUDIN   |
| Le Directeur de l'ENSAPLV  | Guy AMSELLEM   |
| Collège des enseignants    | Anne D'ORAZIO, Jean HARARI, Gérald GRIBE, Albert-Gilles COHEN, Chris YOUNES,                   |
| Collège des administratifs | Philippe BOURDIER, Barmak LAHIJI   |
| Collège des étudiants      | Jihad EL OBADDI , Pierre-Emmanuel ESCOFFIER, Abigail ERENATI, Pierre FARRET, Ido DWECK         |
| Personnalités extérieures  | Francine DEMICHEL, Maxime GERAUT, Christian MUSCHALEK, Pierre PAULOT.                          |
| Excusés                    | Jacqueline ANCELOT, Eric HAZAN, Stan NEUMANN, Bernard LANDAU, Pol-Alain NEDELEC, Ghali GHOMARI |
| Invité(e)s                 | Florence TOUCHANT, Directrice adjointe   |

**Ordre des questions traitées en séance :**

- 1- Approbation des comptes-rendus des Conseils d'Administration du 12 janvier 2011 et du 8 février 2011.
- 2- Bilan de la CRI.
- 3- Discussion autour du renouvellement des personnalités extérieures dont la nomination prend fin le 18 mai 2011.
- 4 - Vote sur la formation en 2 ans du DSA (cf débats du CA du 8 février)
- 5 - Questions diverses  
Examen de la demande de subvention de Centre Partir



Le président ouvre la séance à 14h22.

L'ordre du jour est modifié comme suit :

- 1- Approbation des comptes-rendus des Conseils d'Administration des 12 janvier 2011 et 8 février 2011.
- 2- Bilan de la CRI, examen de 3 projets d'ateliers internationaux à Santiago du Chili, Tokyo et La Havane.
- 3- Discussion autour du renouvellement des personnalités extérieures dont le mandat prend fin le 18 mai 2011.
- 4 - Vote sur la formation en 2 ans du DSA.
- 5 - Questions diverses :
  - examen de la demande de subvention de l'association Centre Partir ;
  - adhésion à l'Agence de mutualisation des universités et établissements d'enseignement supérieur et de recherche (AMUE) ;
  - attribution des crédits de vacances ;
  - demande de modification de la composition du conseil du département de la recherche ;
  - demande de révision du règlement des études Ce règlement doit préciser les dates d'examen et de rattrapage. Aujourd'hui, le règlement des études n'est pas respecté par les enseignants.Un document écrit sera examiné en amont du prochain CA.

### **1-Approbation des comptes-rendus des Conseils d'Administration du 12 janvier 2011 et du 8 février 2011.**

Compte-rendu du CA du 8 février 2011 :

Le quorum n'étant pas atteint, le Conseil d'Administration s'est réuni en comité restreint. Aucune décision n'a pu être votée. Il est demandé de supprimer « sans Vote » dans toutes les décisions.

Page 3, bilan sur le bi-cursus, ajouter : « La procédure d'entretien imposée par l'ESTP reste inégale par rapport aux étudiants en cursus normal. Il faut éviter une trop forte différenciation entre les étudiants en cursus normal et ceux qui sont en bi-cursus. »

Page 5, HMO, ajouter : « Demande de blocage administratif des inscriptions au delà de 8 étudiants par directeur. »

Page 5, CRI : Il est précisé que Marc Bourdier a refusé la demande des membres du CA de faire le bilan pédagogique de la CRI.

Après prise en compte des demandes de modification exprimées en séance, les comptes-rendus des Conseils d'administration des 12 janvier 2011 et 8 février 2011 sont approuvés par 11 voix pour et une abstention.

Il est précisé que les relevés de décisions des CA ne sont pas soumis au vote des membres du CA

## 2 - Bilan de la CRI

Invités : Danièle Hugues, Eric Locicéro, Marc Bourdier et Christian Pedelahore

Le bilan de la CRI fait suite à une demande du CA de porter à la connaissance de tous les actions menées par la CRI et d'envisager pour les années à venir un cadre permettant de prolonger ou d'amender la politique l'internationale de l'école. Les relations internationales font désormais partie intégrante du cursus des étudiants et soulèvent des questions budgétaires conséquentes pour l'établissement. L'ENSAPLV est la seule école d'architecture en France à bénéficier d'un nombre aussi important de coopérations avec l'étranger (environ une centaine), ce qui témoigne d'une forte vitalité à l'international.

Gérald GRIBÉ et Éric LOCICERO ont accepté d'effectuer ce bilan. Ils indiquent que le document remis au CA est un premier bilan succinct qui porte sur trois types d'échanges internationaux : mobilité, voyages d'études et « workshops » (ateliers internationaux). Plus que d'un bilan, il s'agit d'une méthodologie permettant d'orienter le bilan pédagogique de ces échanges.

Une discussion s'engage avec les membres du conseil d'administration sur différents sujets : identité et rôle des enseignants référents, critères et modalités de sélection des projets de workshops et de voyages d'études, possibilité de renouveler la composition de la CRI, équité dans le financement des projets et effort demandé aux étudiants.

### Qui sont les enseignants référents ?

Ils connaissent les destinations (lieux, programmes, portée de l'enseignement, spécificité). Ils interviennent uniquement dans la mobilité étudiante pour conseiller les futurs sortants. Malgré la diffusion du rapport d'étape, ils ne participent que très rarement à la validation des équivalences (crédits ECTS et notes) enregistrées dans Gaspar par Danielle Hugues.

Il leur est demandé de suivre les étudiants en mobilité et de s'astreindre à établir un bilan global, collectif et annuel, de la mobilité suivie.

### Quels sont les critères de sélections des voyages d'études et des « workshops » et qui examine les demandes ?

Ce type de voyage relève directement d'un enseignement.

Une liste précise et claire des destinations des voyages d'études et des ateliers internationaux proposés par les enseignants sera remise prochainement aux membres du CA. Les membres du CA réclament également une plus grande transparence dans les arbitrages budgétaires rendus par la CRI.

Enfin un recensement des mobilités sur les 5 dernières années sera diffusé prochainement.

Il est proposé de remplacer le terme « workshop » par l'expression « atelier de coopération internationale ».

### Qu'en est-il du renouvellement de la CRI ?

La CRI est une commission statutaire. Sa composition doit faire l'objet d'un vote au CA. Certains proposent d'ouvrir la CRI à des personnalités phares de l'établissement, afin de la faire évoluer.

La CRI est la seule commission à gérer un budget annuel de 140 000€.

Cette responsabilité budgétaire ne doit-elle pas revenir au CA ?

### Observation budgétaire de la CRI

Il semblerait qu'il n'y ait pas ou peu de relation entre le nombre d'étudiants, la durée du voyage, le financement provenant des ambassades et celui attribué par l'école. Ainsi, le coût

pour les étudiants est parfois très élevé. L'effort de l'ENSAPLV peut ainsi varier du simple au quintuple par étudiant selon les voyages.

Les budgets sont établis 1 an à l'avance sur une base équitable de répartition des frais : 50% pour le participant et 50% pour l'école, mais les effectifs des ateliers internationaux peuvent être modifiés jusqu'à la date du départ.

Sur quel point les deux responsables du bilan, Eric Locicéro et Gérard Gribbé souhaitent-ils mettre l'accent ?

Le bilan n'est pas terminé.

Les réflexions doivent s'orienter vers les questions suivantes :

- ressourcer la mobilité enseignante. Qui part et pourquoi ? ;
- thématiser les voyages et lancer un appel d'offres dans ce sens ;
- capitaliser et valoriser les travaux ;
- préciser la politique d'école. Aujourd'hui ce sont surtout les enseignants qui, selon leurs critères et leurs envies, déterminent le choix des destinations ;
- définir des objectifs ;
- éviter que le travail des enseignants ne glisse vers un travail administratif ;
- s'interroger sur l'auto-organisation de la CRI ;
- définir une politique concernant les étudiants entrants, que l'on reçoit sans savoir quel est notre niveau d'accueil.

À l'issue de la discussion, le conseil d'administration demande à la CRI de poursuivre ce bilan, en l'orientant vers l'évaluation et plus largement l'efficacité pédagogique des actions mises en œuvre.

En outre, il est souligné qu'une partie des enseignements est rendue attractive par l'offre d'ateliers internationaux vers des destinations lointaines comme l'Amérique latine.

Le collège des personnalités extérieures s'accorde à préciser qu'il est nécessaire de définir un projet d'établissement. Si la volonté affichée est de faire de l'ENSAPLV une école internationale, il faut réfléchir aux moyens mis en œuvre au regard des objectifs à atteindre. On passera alors inévitablement d'une logique de l'offre à une logique de la demande, avec un cadre fixé par l'école auquel les enseignants devront répondre. Ce bouleversement complet par rapport à ce qui se passe aujourd'hui entraînera des contraintes financières et thématiques (sélections des destinations par thème, continent ou secteur...). Cette dimension doit être intégrée à la politique de l'établissement, sinon le bilan ne sera pas éclairant. En effet, l'ENSAPLV n'est pas de taille à lutter avec les offres internationales proposées par les universités. Il s'agit donc pour elle de privilégier la qualité de ses partenaires internationaux plutôt que leur quantité. L'ensemble de l'école doit être associé à cette réflexion. Aujourd'hui, il n'y a pas de politique d'établissement à l'international, si ce n'est de donner satisfaction à ceux qui demandent à partir.

Le collège des étudiants constate qu'il serait judicieux d'intégrer la CRI dans un projet d'établissement clair et pédagogique. L'année de mobilité n'est pas une année de césure, argument utilisé par certains pour obtenir auprès de notre ministère de tutelle la possibilité de faire le Master en 4 ans au lieu de 3 actuellement. En outre, la validation des crédits ECTS liée à l'inscription en voyage d'études ou en workshop à l'étranger au cours des 2 cycles d'études d'architecture n'est nulle part stipulée. Un groupe de travail planche actuellement sur l'évaluation de l'enseignement en Licence et Master et travaille dans un premier temps sur l'évaluation de la mobilité étudiante sortante.

Historiquement, les relations internationales au sein de l'école se sont construites par agrégation d'initiatives individuelles, non par des décisions collectives. Et aujourd'hui, la contrainte budgétaire entre autre, impose de faire des choix. Certains enseignants indiquent

que la dénomination d'« école internationale » n'a pas été affirmée lors de la fondation de l'école. Elle relève d'une envie des enseignants de s'investir dans l'international et de leur ambition de multiplier les échanges.

Il importe que tous les membres du CA réfléchissent à la politique internationale de l'établissement.

Le bilan doit continuer et évoluer vers des questions de contenu moins techniques. Pour ce faire, le groupe de travail doit alors élargir la concertation auprès d'autres membres de la CRI.

Afin de préserver le caractère déontologique des mesures prises il est demandé que l'approbation des voyages à l'international soit soumis au CA et que les décisions prises par la CRI ne le soient pas par des enseignants impliqués dans des voyages. Les porteurs des projets internationaux pourraient venir présenter leur projet en commission mais ne pas prendre part au vote. Il faut cultiver le maximum de transparence et d'équité dans les décisions de l'école, donc expliciter plus largement les critères de toutes les commissions.

La question des financements extérieurs (ambassades ou fonds personnels) reste très problématique puisqu'elle relève d'initiatives particulières. Enfin, quelques questions demeurent quant à la compatibilité du développement du bi-cursus et de l'international dans l'établissement.

Par ailleurs, 3 projets d'ateliers internationaux, à Santiago du Chili, Tokyo et La Havane, soumis à la décision du CA, sont présentés.

**L'atelier international à Santiago du Chili encadré par Marc Bourdier et Claudio Secci** ne réunit pas les conditions d'attribution, puisqu'il n'est pas intégré dans un cursus Master et n'est pas coordonné par le Pôle MAP ( critères précisés lors de la CRI de juin 2010) spécialisé sur les questions relatives aux villes d'Amérique latine.

Marc Bourdier présente cet atelier international qui relève du programme Mercosur destiné à l'origine, en 2004, aux doctorants travaillant sur leur terrain de thèse. Or en l'absence de candidats doctorants et dans un souci de maintenir un échange universitaire, l'ENSAPLV a lancé un appel d'offres auprès des étudiants de Master 1 et 2 (30 réponses reçues), mais non intégré à un enseignement (1 seule réponse reçue).

Cette coopération agrégative se construit et s'enrichit de partenaires.

Aujourd'hui on arrive à la fin d'un cycle. Une coopération multilatérale est en cours de rédaction. Plusieurs pistes sont prévues pour intégrer ce programme dans le cursus de l'école. Des discussions sont en cours avec Christian Pedelahore, professeur responsable du pôle MAP.

L'échange étant largement engagé, aucun avis suspensif ne peut être émis. La majorité des membres du CA déplorent cet état de fait. Cet atelier soulève d'autres questions comme celui des critères de sélection des 10 étudiants partants sur les 30 réponses reçues. Pourquoi et comment les ambassades ont-elles financé ce voyage et sur quels critères (accords administratifs, engagements signés...)?

Cet atelier ne s'inscrit pas dans un enseignement, malgré la demande faite en 2005 de cadrer les ateliers internationaux (cf. document d'appel à candidatures de la CRI pour les voyages d'études et les « workshops »).

**L'atelier international à Tokyo encadré par Anne Schéou** (enseignante titulaire à l'ENSA de Rennes depuis septembre 2010 et enseignante vacataire à l'ENSAPLV) dont la première partie s'est déroulé en Novembre 2010 à Tokyo. Il est nécessaire d'organiser l'accueil à l'ENSAPLV des étudiants japonais inscrits dans cette coopération. Il est proposé d'adresser demande de subvention au MCC.

L'échange ayant déjà été engagé, il doit continuer.

**L'atelier international La Havane encadré par Christian Pedelahore** ne réunissait pas les conditions, puisqu'il était encadré sur place par deux enseignants vacataires. Christian Pedelahore s'engage désormais à encadrer ce workshop.

Cette coopération bénéficie d'appuis institutionnels approuvés par l'ENSAPLV. Elle évolue et inclue la ville historiquement francophile de Santiago de Cuba ainsi que les institutions municipales. La CUJAE et La Havane se sont associées pour créer un département urbanisme. Des financements extérieurs sont demandés notamment auprès de l'UE qui encourage les accords financiers entre la France et Cuba.

Décision :

Le CA constate que ces 3 projets internationaux sont très largement engagés et ne peuvent donc plus être remis en cause sans susciter des dommages importants à l'école et aux enseignants concernés. La majorité des membres du CA déplore ce type de pratiques. Il considère que c'est à la CRI, sur la base des critères définis et retenus en juin 2010, de décider si les demandes de financement de ces projets doivent ou non être adressées à la Direction Générale des Patrimoines.

### **3 - Discussion autour du renouvellement des personnalités extérieures dont la nomination prend fin le 18 mai 2011.**

Faute de temps ce point n'a pas pu être abordé. Il est examiné lors du prochain CA.

### **4 - Vote sur la formation en 2 ans du DSA (cf. débats du CA du 8 février 2011)**

Décision

Le passage à deux ans de la formation du DSA est approuvé à l'unanimité.

### **5 - Questions diverses**

- Examen de la demande de subvention de Centre Partir

Il est précisé que les stages organisés par cette association relèvent d'interventions sur du bâti ancien. Les antennes en 2011 se situent dans 3 lieux : Pyrénées Orientales, Bretagne et Italie. L'association demande au CA une subvention annuelle de 2.880 €.

Décision

L'attribution d'une subvention de 2.880€ à l'association Centre Partir est approuvée à l'unanimité.

- Demande par courrier de démission du CA de Jihad El Obbadi, membre du collège étudiant

Décision

La démission de Jihad El Obbadi est acceptée à l'unanimité.

- Adhésion l'Agence de mutualisation des universités et établissements d'enseignement supérieur et de recherche

Le CA du 12 janvier a approuvé le choix du logiciel de gestion pédagogique Apogée.

Il est nécessaire, pour déployer ce logiciel, d'adhérer à l'AMUE (Agence de mutualisation des universités et établissements d'enseignement supérieur et de recherche), Groupement d'Intérêt Public (GIP), qui organise la coopération entre ses membres et sert de support à leurs actions communes en vue d'améliorer la qualité de leur gestion.

Une délibération du CA est nécessaire pour adhérer à un GIP.

Il est donc soumis au CA une délibération en ce sens.

#### Décision

|   |
|---|
| Le CA, à l'unanimité, autorise l'école à adhérer au GIP AMUE. |
|---|

- Attribution des crédits de vacances.

La commission des vacances s'est réunie à trois reprises depuis le début du 2<sup>nd</sup> semestre, les 10 et 28 février et le 7 mars.

À défaut de régler les problèmes, ces réunions ont permis de les formuler.

Ces problèmes sont d'abord budgétaires : le nombre total d'heures de vacances demandées est d'environ 9.000h, alors que le budget disponible est de 6.500h.

Le problème de fond est que le système actuel n'est pas régulé.

Plusieurs logiques se superposent :

- une logique sociale, qui conduit à protéger le nombre d'heures des vacataires en place. Celle logique suppose que l'on interdise l'arrivée de nouveaux vacataires tant que ceux qui sont dans l'école n'ont pas leurs heures... Mais l'école n'a jamais voulu aller jusque-là... ;

- une logique de qualité pédagogique, qui conduit à fixer des règles d'attribution d'heures de vacances en fonction des effectifs et de la nature des enseignements, et qui laisse à l'enseignant titulaire le choix du vacataire.

Or, ces logiques sont contradictoires entre elles.

Ainsi, on constate plusieurs choses :

- quand les effectifs augmentent (comme pour la Licence 1 cette année), les heures de vacances augmentent à due proportion ;

- en revanche, quand les effectifs diminuent, non seulement les heures de vacances ne diminuent pas, mais souvent, continuent d'augmenter...

Ainsi, le système ne peut se réguler sur le plan budgétaire que par le rationnement plus ou moins autoritaire ; c'est ce qui a été fait ces dernières années.

L'administration n'avait pas anticipé l'explosion des demandes des enseignants pour cette année. Elle a sans doute trop tardé à exploiter des données en sa possession.

Il importe désormais d'éviter que cette situation ne se reproduise à l'avenir. À cette fin, la commission des vacances effectuera rapidement un travail de prospective auprès des enseignants contractuels et titulaires, avant le lancement de l'appel d'offres pour l'année prochaine. Il faudra avoir, dès juin, une vision claire des demandes sur l'année. La commission des vacances du 2<sup>nd</sup> semestre n'aura alors qu'un rôle d'ajustement.

Ce nouveau dispositif ne permettra pas, cependant, de régler tous les problèmes, en particulier celui des effectifs des groupes d'enseignement.

Qui décide de la fermeture des groupes ?

Que fait-on avec des groupes de projet dont les effectifs baissent ?

Edicte-t-on des règles de plafonnement dans certains pôles ?

Maintient-on des optionnels de séminaires dispensés uniquement par des vacataires et où les enseignants titulaires à l'origine de ces propositions n'interviennent pratiquement pas?  
Plus largement, qu'en est-il du programme pédagogique habilité pour 4 ans ?  
Quelle est la vision des moyens structurels de l'école ?  
Peut-on réévaluer sur les moyens accordés par notre ministère de tutelle ?

La charge de travail évolue pour tous les enseignants, quel que soit leur statut : contractuel, titulaire ou vacataire. Ce dernier statut étant le plus facile à réguler, c'est celui qui est affecté en premier lieu par la contrainte budgétaire. De surcroît, l'effort d'économies porte d'abord sur les vacations « ponctuelles », qui permettent pourtant de maintenir un niveau d'exigence en Master et de rester attractif et pointu.

Il semble désormais nécessaire d'édicter des règles sur des minima et des maxima, précisant un seuil au-dessous duquel un groupe de projet ne peut être ouvert. Il faut rester vigilants et faire en sorte de trouver une adéquation entre le programme de l'école et les moyens mis à sa disposition.

Les problèmes de réorganisation du master rejoignent ces problématiques. L'ENSAPLV est une petite école ; pour maintenir des enseignements de qualité, ne doit-elle pas regrouper les pôles et éviter une trop grande dispersion, sans cependant porter atteinte à la diversité des enseignements proposés. Certains optionnels s'adressent à un nombre insuffisant d'étudiants. De même, le nombre de groupes de PFE (27) apparaît pléthorique au regard des effectifs réellement inscrits (environ 300 étudiants) cette année.

Ne faut-il pas identifier une ligne spécifique allouée aux vacations « ponctuelles » dans le budget, afin de la protéger des régulations budgétaires ?

Il serait bon de disposer d'une comparaison avec les crédits de vacations attribués il y a 3 ans, quand des mesures drastiques avaient été prises pour mieux maîtriser le budget des vacations.

Au terme de cet échange, le conseil d'administration décide qu'il enverra prochainement une note aux enseignants de l'école attirant leur attention sur les difficultés budgétaires résultant de la situation actuelle et sur la nécessité d'édicter et d'appliquer des règles collectives en la matière.

#### Décision

|  |
|--|
| La prochaine réunion de la commission de vacations se tiendra en mai. Un courrier sera adressé aux enseignants pour les informer de la situation et attirer leur attention sur la nécessité d'édicter et d'appliquer des règles collectives en la matière. |
|--|

- Renouvellement des Personnalités extérieures au CA :  
Faute de temps, l'examen de ce point est reporté au prochain CA.

- Demande de modification de la composition du conseil du département de la recherche.  
Faute de temps, l'examen de ce point est reporté au prochain CA.

**- Dates des prochains CA :**

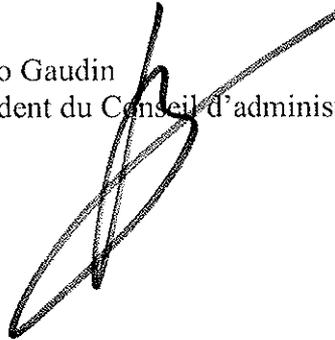
**Mardi 5 avril 2011, à 9h00**, point à l'ordre du jour :

- approbation du compte financier 2010 ;
- décision d'association à un PRES.

**Vendredi 20 mai à 9h00.**

Le Président du CA lève la séance à 18h55

Bruno Gaudin  
Président du Conseil d'administration

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.